

*Maintien des services postaux—Loi*

Mais pendant combien de temps cela va-t-il durer? Si les membres de l'opposition veulent retarder l'adoption de cette mesure tant que le leur permettra le Règlement, ils doivent alors reconnaître que, essentiellement, ils se déclarent disposés à tolérer d'autres incidents violents et même des risques de blessures. Pareille attitude serait tout à fait irresponsable de la part de n'importe quel parlementaire. Ils doivent prendre position. Ils ont déjà fait connaître leur point de vue. Ils ont fait état des différends qui les opposaient au gouvernement, ce qui est tout à fait opportun dans cette enceinte. Il est tout aussi opportun que nous nous prononcions à ce sujet, que nous passions au vote et poursuivions ensuite nos travaux. Le recours aux tactiques dilatoires sans raison valable quand la sécurité personnelle des Canadiens est en cause devrait inciter l'opposition à considérer consciencieusement la situation avant de prendre une décision en ce sens. Tel était l'objectif visé.

Quant au rappel au Règlement et le prétendu document, c'est-à-dire les notes que j'ai citées, on me fournit régulièrement ces renseignements. Il m'incombe à titre de ministre d'être bien renseigné. J'ai transmis intégralement ces renseignements à la Chambre durant le débat. J'étais parfaitement disposé à partager ces documents, mais étant donné les initiatives, les attitudes et le précédent qui pourrait être établi, je dois à regret refuser de le faire, car autrement je semblerais approuver les mesures injustifiées prises par l'opposition à ce sujet et reconnaître leur bien-fondé.

**M. Murphy:** Madame la Présidente, malheureusement en voyant la façon dont le ministre a refusé de déposer le document à la fin de son discours, nous constatons que le véritable problème dans ce litige est l'attitude du ministre.

Il a cité un passage d'un document. Il en a utilisé une certaine partie. Il a exposé aux députés et aux Canadiens une certaine opinion tirée du document en question, mais il refuse de le communiquer entièrement aux députés et aux Canadiens. Cela montre la maladresse du gouvernement dans cette affaire.

Je dois signaler que si nous avions le document complet, nous pourrions relever d'autres problèmes directement liés au rôle de la Société canadienne des postes.

Il y a eu des documents dans le passé, des documents auxquels j'ai fait allusion à la Chambre, des documents internes de la Société canadienne des postes concernant des incidents survenus lors du conflit avec les facteurs, où la Société avouait avoir exercé des pressions sur les travailleurs en dépit du fait que le Code canadien du travail stipule clairement qu'on ne peut pas forcer un travailleur à faire le travail qui est normalement effectué par un gréviste. En dépit de cela, la Société canadienne des postes a violé cette loi, de façon constante et délibérée.

Ce n'est pas seulement mon opinion ou celle du document interne, mais également celle du Conseil canadien des relations du travail lorsqu'il a découvert que la Société canadienne des postes ne respectait pas la loi.

Il est évident que le gouvernement en ne fournissant pas le document complet essaie de créer une impression sans faire

connaître tous les faits au public. A mon avis, c'est de la propagande et le gouvernement s'y livre à dessein.

Je n'ai pas pris la parole pour parler de ce document mais pour faire observer que l'on vient d'entendre le ministre chargé de la Société canadienne des postes. Il a parlé pendant plus de vingt minutes à la Chambre et n'a pas consacré une seule minute aux causes de cette grève. Il n'a pas fait allusion au franchisage ni ce qui est arrivé aux travailleuses qui reçoivent un bon salaire en servant le public aux guichets d'un bout à l'autre du pays et qui vont perdre leur emploi à cause de la décision de la Société canadienne des postes.

Qui va occuper ces emplois? D'autres femmes qui travailleront à mi-temps pour un salaire minimum. Il est ridicule d'entendre le ministre se montrer alarmiste mais sans s'attaquer aux causes du conflit. C'est navrant. Je voudrais que le ministre essaie au moins de défendre sa position sur le franchisage et en explique l'incidence sur le salaire des travailleuses canadiennes.

Pour terminer, je dois dire que c'est l'attitude du ministre qui est à l'origine de la grève nationale. Il n'y a pas que l'histoire des services postaux qui compte. Il faut voir ce qui se passe en ce moment. Il est certain qu'il y a eu des différends dans les services postaux par le passé, mais la pierre d'achoppement, cette fois-ci, est le franchisage. C'est parce que le gouvernement refuse de négocier ce point que nous avons une grève sur les bras.

Avant de reprendre mon siège, je dois signaler que tous les cas dont le ministre a parlé en citant le document se sont produits, quoi qu'il prétende, après l'annonce d'une loi ordonnant le retour au travail. Les incidents se sont produits non pendant les grèves tournantes, mais bien une fois que le gouvernement a forcé la main des syndiqués de tous les coins du Canada. Il devrait l'admettre. Le gouvernement est la cause de cette violence, il est la cause de la grève nationale. Fait intéressant, les éditoriaux du *Edmonton Journal* et du *Winnipeg Free Press* disent que cette grève a bel et bien été provoquée par le gouvernement.

**M. Andre:** Madame la Présidente, je vais revenir très brièvement sur les accusations selon lesquelles il y aurait eu effort délibéré d'intimidation durant la grève des facteurs. Tout ce que le député prétend ou affirme est faux. Il y a eu à Halifax un incident mettant en cause un camion postal et un surveillant local. Les membres des deux syndicats, le Syndicat canadien des postiers et l'Union des facteurs du Canada, s'occupent du courrier, et la répartition du travail n'est pas toujours très nette. Le responsable local a demandé à des membres du syndicat des postiers d'aider à décharger un camion, et ils ont refusé. Il les a accusés d'insubordination. Les travailleurs ont présenté un grief et la Commission des relations de travail leur a donné raison. Il s'agissait d'une décision prise par un responsable local. Conclure, à partir de cet incident, qu'il y avait un effort concerté pour intimider les syndiqués et enfreindre la loi, c'est, pour dire le moins, exagérer grandement.